



Le 16 mai 2007.

Réf. PA/VD-07.2002

**Lettre aux locataires des immeubles : Chemin des Deux Maisons – logements bas et duplex**

Madame, Monsieur,

Il y a quelques jours, vous avez reçu le décompte des charges locatives pour l'année 2005. Celui-ci vous a été communiqué tardivement pour diverses raisons, en autres la succession de comptables à la direction financière de L'Habitation Moderne mais aussi par suite d'un contrôle plus approfondi de la part du Conseil Consultatif des Locataires.

Depuis maintenant plus de trois ans, le CoCoLo est très actif au niveau des charges locatives et une cellule spécifique a été créée à cet effet au sein de L'Habitation Moderne. Des accords, suite aux réunions mensuelles, ont été conclus entre le Conseil d'administration de L'Habitation Moderne et le CoCoLo, afin que les charges locatives soient de plus en plus précises mais aussi de plus en plus justes. Des modifications dans les imputations de certains postes ainsi que leurs attributions ont et seront encore apportées. Toutes ces opérations s'inscrivent dans un plan triennal (3 ans) élaboré à partir des charges 2005.

S'il est vrai que des imperfections subsistent encore, elles sont dues au fait, tout simplement, que la "matière" des charges locatives est vaste, compliquée, et qu'elle exige une réflexion approfondie tant de la part de L'Habitation Moderne que de celle des représentants des locataires.

Malgré la vigilance de la direction financière et du CoCoLo, une erreur mathématique s'est glissée dans les postes suivants : ELECTRICITE - ASCENSEURS – FRAIS DE REPARATIONS IMPUTABLES AUX LOCATAIRES. Contactée, la direction de L'Habitation Moderne a reconnu son erreur ; elle prévoit un remboursement aux personnes ayant déjà honoré leur facture, un "avis rectificatif" pour celles qui ne l'auraient pas encore payée.

Il était important que nous fassions cette mise au point.

Nous vous rappelons qu'une réunion d'information est prévue le mardi 31 mai à 18h30 à la salle Galaxies située avenue Andromède 47. Nous vous y attendons afin de répondre à vos nombreuses interrogations et vous communiquer les objectifs futurs dans le cadre des charges locatives.

Espérant que ce courrier répondra à certaines interrogations provenant de quelques locataires, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments les meilleurs.

Patrick Allaer,

Président